

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivé à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 26 Février.

M. Fournier, le nouvel ambassadeur de France à Constantinople, a remis le 21, au Sultan, ses lettres de créance, dans une audience privée, à cause des circonstances actuelles. Le Sultan fit un accueil très bienveillant à M. Fournier qui en retour lui donna l'assurance que la France a toujours les mêmes sentiments d'amitié pour la Turquie.

Le grand duc Nicolas et Savfet-Pacha devaient se rencontrer le 24 à San Stefanos. On présumait que la signature de la paix serait la conséquence de cette entrevue.

Notre correspondant de Vienne nous mande sous la date du 23 : « Dans le cas où en dehors des signataires du traité de Paris, d'autres puissances seraient invitées à participer au futur congrès qui aura pour mission de régler les affaires européennes internationales, on assure que le Portugal l'un des signataires du dernier acte de Vienne serait appuyé par une grande puissance pour qu'il obtint de siéger au Congrès. »

A Vienne, le conseil des ministres, réuni le 23, sous la présidence du comte Andrassy, s'est occupé de la question relative à la convocation des délégations, et non pas, comme on l'a prétendu pour s'occuper de la réponse à faire à l'interpellation déposée par le parti polonais dans la séance de la Chambre du 22.

Les divers bruits répandus dans la capitale sur de prétendus préparatifs en vue de la mobilisation de l'armée, dont les journaux hongrois se font surtout l'écho, sont considérés comme prématurés. Le seul fait significatif, s'il se confirme, serait l'assurance-t-on, la nomination, comme premier aide-de-camp de l'empereur, du général Mondel, commandant militaire à Cracovie.

On télégraphie de Berlin :

L'empereur Guillaume a adressé au czar une lettre où, tout en renouvelant l'assurance d'une réciprocité de cordial attachement, il rappelle à Alexandre II ses précédentes assurances, l'Allemagne ayant contracté des engagements formels aussi à l'égard de l'Autriche-Hongrie.

D'un autre côté, le *Tageblatt* de Vienne prétend savoir que le czar a adressé à l'empereur d'Autriche une lettre autographe. La Russie persisterait, d'après les termes de cette lettre, à faire prévaloir ses vues en ce qui concerne la Bulgarie. Néanmoins elle s'engagerait à ne gêner en rien l'action de l'Autriche « sur la Save et sur le Danube. »

Les dernières informations reçues de Bucharest, contiennent ce qui suit : « Roustchouk a été occupé par les Russes. Widdin sera complètement évacué le 24. Les Roumains occupent cette place. On a assigné aux Turcs comme ligne de retraite la direction de la Serbie. Les Turcs emportent avec eux leurs bagages, leurs armes et amènent leur artillerie de campagne. Ils abandonnent l'artillerie de position. Le directeur de la compagnie de Navigation du Danube est venu à Bucharest, afin de s'entendre pour la reprise du service sur ce fleuve.

La *Riforma* croit savoir que Léon XIII a ordonné de préparer à Castel-Goudolfo, loca-

lité réservée au pape par la loi des garanties des appartements pour le séjour de la cour romaine; les médecins n'ayant pas permis au souverain pontife d'habiter d'une manière continue le Vatican.

A Madrid, le congrès a nommé une commission chargée de faire un rapport sur la convocation douanière avec la France. On espère qu'elle sera mise en vigueur le premier avril au plus tard.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre s'est remise à la vérification des pouvoirs. Dans la séance du 22 février, elle a invalidé par 302 voix contre 474 sur 473, M. Sens, député de la première circonscription d'Arras, dans le Pas-de-Calais.

Le lendemain, 23 février, elle a invalidé l'élection de M. le comte d'Aulan, à Noyons, et ajourné, jusqu'après enquête, la discussion sur l'élection de M. Paul Garnier de Cassagnac, à Auch.

M. le ministre des finances a déposé un projet de loi autorisant le gouvernement à percevoir, pendant le mois de mars prochain, les impôts et revenus publics, conformément aux lois existantes. Dans l'exposé des motifs, M. Léon Say exprime l'espoir que le budget des dépenses sera voté à temps par le Sénat, pour être promulgué avant le 28 février. M. le ministre, on se le rappelle, a prévenu le Sénat que si, mercredi, à cinq heures, il apparaissait que le budget des dépenses ne peut être voté ce mois-ci par le Sénat, le gouvernement demanderait également des douzièmes provisoires en dépenses. L'urgence, demandée par M. Léon Say, pour le troisième douzième des recettes, a été accordée par la Chambre, après quelques observations de M. Baragnon, qui s'est efforcée de renvoyer à la commission du budget la responsabilité du retard, et après une réponse de M. Tirard.

Voici quelques notes que nous empruntons à un livre publié, il y a quatre ans, par M. Teste, sous ce titre : *La préface du Conclave*.

« Son premier pas dans le gouvernement mérite d'être rapporté :

« C'était à Bénévent, pays fâcheusement situé, loin de Rome, qui le négligeait et l'oubliait trop; une enclave du royaume de Naples, dont les contrebandiers et les brigands se faisaient un lieu d'asile. L'administration de cette province offrait des difficultés de toute sorte au délégué. Il y avait des familles aux mœurs féodales, puissantes par la fortune et par le rang, qui méprisaient l'autorité, mais s'inclinaient timidement devant le brigandage napolitain et le protégeaient contre cette même autorité; tel est l'état de la Sicile en ce moment. Mgr Pecci avait donc à lutter contre deux forces unies contre lui; et que l'on note que les brigands commettaient des actes de férocité atroces, et que les familles s'appuyaient à Rome sur des personnages tout puissants.

« Mgr Pecci, touché de la condition misérable de la province, résolut de l'améliorer, dût-il briser sa carrière.

« Il commença par obtenir du gouvernement pontifical un employé capable, nommé Serbini, qui réorganisa la ligne des douanes. Il alla ensuite trouver le roi de Naples, lui fit part de son dessein, et le décida à donner des dispositions sévères. Cela fait, il s'assura de la bonne volonté des officiers de la troupe et de la gen-

darmerie, et se mit à l'œuvre. Il fallut livrer des combats un règle, poursuivre les brigands dans les châteaux où ils se retranchaient, et entrer de force dans ces citadelles; car, pris à la gorge par leurs singuliers hôtes, les seigneurs prétendaient que le délégué violait leurs terres et leurs demeures, et résistaient.

« Le plus puissant vint, menaçant, trouver Mgr Pecci, et lui dit qu'il partait pour Rome, et qu'il en reviendrait avec l'ordre de l'expulser.

« — C'est bien, monsieur le marquis, répondit froidement Mgr Pecci. Mais, avant d'aller à Rome, vous passerez trois mois en prison, et je ne vous donnerai à manger que du pain noir, et à boire que de l'eau.

« Pendant ce temps, le château était pris d'assaut, les brigands tués ou faits prisonniers, et le peuple acclama le délégué.

« En quelques mois, la province fut purgée des brigands; les seigneurs se soumièrent; le Pape loua hautement Mgr Pecci, et Ferdinand le pria de venir à Naples recevoir les témoignages de la considération royale.

« Le délégué étant, sur ces entrefaites, tombé gravement malade, le peuple et le clergé en furent alarmés: on fit, dans Bénévent, des processions de pénitents, les pieds nus et la tête couverte d'un voile.

« Mgr Pecci s'acquitt beaucoup d'estime et de crédit à la cour belge, et dans tous les rangs de la société. Léopold I<sup>er</sup> se plaisait à le consulter et à lui prodiguer des marques d'affection. Mais le climat — et peut-être les travaux de sa charge — altéra sa santé au point qu'il dut, sur le conseil des médecins, solliciter son rappel.

« Léopold I<sup>er</sup> en fut contristé: il lui conféra le grand-cordon de son Ordre, et le pria de remettre au Pape un pli cacheté.

« La prélat demanda si les commissions du roi étaient pressées: il voulait, avant de rentrer à Rome, visiter une partie de l'Europe, en étudier les institutions politiques, comme il avait fait en Belgique et en Hollande.

« — Il suffit, monseigneur, répondit le roi, que vous remettiez vous-même le pli aux mains du Pape, à votre rentrée à Rome.

« Quand Mgr Pecci eut regagné la ville éternelle, Grégoire XVI, après avoir pris connaissance du billet royal, lui dit :

« — Le roi des Belges exalte votre caractère, vos vertus, vos services, et il demande pour vous une chose que j'accorderais de grand cœur: la pourpre... Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siège de Pérouse: vous y recevrez bientôt le chapeau cardinalice.

« Mgr Pecci, préconisé archevêque-évêque de Pérouse dans le consistoire du 19 janvier 1846, fut créé en même temps cardinal et réservé *in pectore*. Mais Grégoire XVI mourut cette année sans l'avoit publié.

« Depuis cette époque, Mgr Pecci n'a pas quitté son diocèse...

« Le cardinal Pecci a eu à traverser des temps difficiles. Il s'est constamment montré égal à lui-même: homme de grande doctrine catholique et de grand sens politique.

« Les nouveaux maîtres de l'Italie lui ont pris son séminaire.

« — Je n'ai besoin que de quelques chambres, a dit le cardinal.

« Il donne l'hospitalité aux séminaristes dans son palais; il vit au milieu d'eux; il prend ses récréations avec eux; il les invite à sa table.

« Grâce à lui, s'accomplit à Pérouse le mouvement scientifique que le cardinal Riario-Sforza a inauguré à Naples. Il a lui-même une culture des plus variées. Il est poète à ses heures.

## CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. le Préfet du Lot, accompagné de MM. le maire et les adjoints, du secrétaire général et des conseillers de préfecture a visité l'Hospice, hier, vers quatre heures du soir. Ces messieurs ont été reçus dans la cour d'honneur de l'Etablissement par la commission administrative de l'Hospice. M. le Préfet a parcouru les salles des malades militaires et civils, adressant à chacun un mot d'encouragement, et louant la bonne tenue de l'Etablissement.

A l'Ecole des Frères, la réception du premier magistrat du département et de la municipalité a été des plus brillantes. Reçus par l'honorable directeur de l'Etablissement, les visiteurs ont été conduits dans une grande salle où tous les élèves étaient groupés, et ils ont pris place sur une estrade parfaitement décorée, dressée pour la circonstance. Un élève a lu un discours auquel M. le Préfet a répondu, en donnant aux maîtres et aux élèves l'assurance de son dévouement et du dévouement des édiles de la cité pour cette Ecole si bien dirigée. M. le Préfet, MM. le Maire et ses adjoints ont longuement examiné les travaux des élèves et surtout un plan en relief de la ville, œuvre de précision et de goût. Un jour de congé donné par M. le Préfet comme témoignage de satisfaction a provoqué les vivats des élèves.

A quatre heures un quart, ces messieurs entraient au Lycée.

Nous manquons de détails sur cette visite ainsi que sur la visite à la maison d'arrêt faite le même jour.

Le conseil municipal de Cahors, s'est réuni hier soir, pour tenir la session de février.

Le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, par arrêté en date du 10 décembre, a accordé des médailles et mentions honorables aux instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile du département du Lot dont les noms suivent :

INSTITUTEURS.

Médaille d'argent.

M. Ménel (frère Idilonien), instituteur public à Puy-l'Evêque.

Médaille de bronze.

M. Peyronnenc, Victor, instituteur public à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Mentions honorables.

MM. Vidal, Pierre, instituteur public à Anglars-Juillac; Dumay, Jean-Denis, instituteur



public à Calviac; Leygue, Pierre, instituteur public à Vayrac.

**Mentions honorables.**

MM<sup>les</sup> Cros, Jeanne (sœur Agnès), institutrice communale à Terrou; Reynès, Victorine, institutrice communale à Souillac.

DIRECTRICE DE SALLE D'ASILE.

**Médaille d'argent**

M<sup>lle</sup> Dutrévis, Léonie (sœur Agnès), directrice de la salle d'asile publique de Cahors.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, par arrêté en date du 10 janvier, a nommé membre du conseil départemental de l'Instruction publique du Lot; MM. Depeyre, président du tribunal civil de Cahors.

Roques, François, président du Conseil général.

Cambres, avocat, Conseiller général.

Dofour, Pierre, id.

Brogalières, id.

L'inspecteur primaire en résidence à Cahors.

Une bonne nouvelle arrive de Genève. Le remède contre le Phylloxera paraît décidément trouvé. Nous publierons dans notre prochain numéro une lettre adressée sur ce sujet au *Journal des Débats*.

Notre compatriote M. Pradelle, préfet de l'Hérault, vient de faire un nouveau pas dans la carrière administrative. Il est nommé préfet de l'Oise. On sait que M. le duc d'Aumale est président du Conseil général de ce département.

Cette année les 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> corps d'armée, feront les grandes manœuvres.

Dans le 17<sup>e</sup> corps d'armée, les réservistes seront appelés le 20 août. Ce seront ceux des classes 1869 et 1871.

La durée des manœuvres sera de treize jours non compris le temps nécessaire pour se rendre sur le terrain choisi (qui n'est pas encore désigné) et en revenir.

Des cours pratiques seront ouverts, par décision de M. le ministre, de la guerre, pour les officiers de l'armée territoriale dans les différents corps de l'armée active, à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**Nécrologie.**

LE CAPITAINE VIÉNOT DE VAUBLANC.

M. Viénot de Vaublanc, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, est mort samedi soir après quelques jours de maladie, à peine âgé de 34 ans.

C'est une perte sensible pour le régiment, pour l'armée. M. de Vaublanc était un officier d'avenir, très aimé de ses camarades et des soldats; il avait, su, par son affabilité et son heureux caractère, se créer en ville les meilleures relations.

La nouvelle de sa mort, inopinément répandue dimanche matin, a péniblement impressionné la population qui est venue s'inscrire en foule à l'Hôpital.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui, mardi, à dix heures et demie. La cérémonie était triste et imposante. Les sœurs et les filles de l'Hospice, les tambours alternant leurs roulements voilés avec la musique jouant des marches funèbres, précédaient le char. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le capitaine adjutant-major de l'armée territoriale, le capitaine de recrutement et deux autres capitaines. Quatre draps étaient portés par des officiers en exercice ou en retraite, des amis civils et militaires du défunt.

MM. le général et le colonel, conduisaient le deuil. Venaient ensuite MM. le préfet du Lot, les conseillers de Préfecture, le maire et les adjoints, un nombreux cortège civil, le corps des officiers du 7<sup>e</sup> de ligne et de gendarmerie, le corps des sous-officiers et caporaux, une compagnie sans armes; une autre compagnie l'arme baissée, formait la haie. On remarquait, à côté de M. le curé de l'Hospice, et M. l'aumônier militaire, un jeune prêtre chargé par la famille de reconduire à Dreux les restes mortels du capitaine.

Sur tout le parcours la population attristée se pressait, donnant des marques de sympathique regret.

A la gare, au moment de se séparer à jamais de son jeune et brillant officier, l'honorable colonel du régiment, M. Tarayre, a prononcé les paroles suivantes, noble et émouvante expression des sympathies et des regrets unanimes qui accompagnent dans la tombe le capitaine de Vaublanc :

- Mon général,
- Officiers,
- Sous-officiers et soldats du 7<sup>me</sup>,
- Nous sommes réunis pour rendre les derniers devoirs à un des plus aimés parmi les nôtres...
- Avant de lui adresser l'adieu suprême, je ne chercherai pas à retracer l'existence, hélas trop courte, du capitaine Gaétan de Vaublanc, existence qui se résume, dans ces trois mots : *devoir, bonté, loyauté*...
- Mais je dirai ce qu'il fut pour ses subordonnés, pour ses camarades, pour ses chefs :
- Il fut un père bienveillant pour les soldats de sa compagnie.
- Il fut un ami dévoué pour tous ses camarades.
- Pour le chef, ce fut l'homme sur lequel il savait pouvoir compter en toutes circonstances; ce fut l'homme du devoir...
- Vous, Messieurs, habitants de Cahors,

fonctionnaires, magistrats, vous vous êtes joints à nous, dans cette triste cérémonie, parce que vous l'avez connu et que par conséquent vous l'avez aimé... Son caractère ouvert, ses sentiments élevés, n'ont créé que des sympathies... Je vous remercie au nom du 7<sup>me</sup> de ligne...

Je vous remercie au nom de sa famille désolée, puisse-t-elle trouver un adoucissement à son immense affliction dans la sincérité et l'unanimité de nos regrets !

Adieu ! de Vaublanc, tu nous suivras de tes regards, du séjour où tu dois être déjà, et où tu as mérité d'entrer par tes vertus, sa fermeté et la profondeur de tes croyances... Adieu !

M. L'ABBÉ GUITARD.

On nous écrit de Lalbenque : La paroisse de Lalbenque vient de faire une grande et douloureuse perte dans la personne de son vénérable curé, décédé samedi, 23 février, à la suite d'une cruelle maladie.

M. l'abbé Guitard emporte dans sa tombe l'affection, l'estime et la vénération de tous ceux qui l'ont connu.

Distingué entre ses condisciples par les qualités aussi solides que brillantes de son esprit et de son cœur, il puisa au séminaire de Saint-Sulpice à Paris le goût des sciences ecclésiastiques et les sentiments d'une rare piété qui ne s'est jamais démentie.

Gramat, Marcilhac et Lalbenque l'ont vu successivement à l'œuvre. Dès le début, il sut conquérir la confiance universelle par la noblesse et la franchise de son caractère, par la sûreté de sa doctrine et par le zèle de charité. A l'éloquence de sa parole, il joignait celle plus persuasive encore de ses exemples, car il avait appris de son divin Maître à pratiquer la vertu pour la mieux enseigner aux autres.

*Vir bonus dicendi peritus.*  
C'est là le secret des succès de son ministère. La maladie à laquelle il devait succomber ne put d'abord l'arracher à ses travaux; mais devant les progrès inévitables du mal, il montra une résignation admirable et ne songea plus qu'à mourir.

Après avoir donné sa vie à Jésus-Christ, il légua ses biens aux pauvres, aux églises et aux établissements de bienfaisance.

Les obsèques ont été célébrées dimanche dernier, au milieu d'un grand concours de peuple et du clergé.

Tous les rangs et tous les âges étaient confondus dans un même deuil.

On voyait en tête du cortège, la congrégation des Enfants de Marie, puis les élèves des deux écoles communales, les fidèles de la paroisse, le conseil de fabrique, le clergé, M. le président du Conseil général, et, à sa suite, la plupart des membres de la magistrature, de l'administration civile et de la bourgeoisie du canton.

N'était-il pas juste que celui qui avait tra-

vallé au bien de tous reçoit de tous un hommage suprême de regrets, de louanges et de prières.

**On lit dans le Médocain :**

MM. Becker et Dick, ingénieurs anglais, avaient convoqué, la semaine dernière, tous les directeurs de Compagnies d'assurances aux expériences d'un extincteur de leur invention qui est déjà beaucoup employé en Angleterre. Dans un terrain vague du boulevard Bessières, on avait disposé un grand échafaudage de tonneaux remplis de copeaux.

Après avoir aspergé cet échafaudage de pétrole, on y a mis le feu qui se trouvait encore activé par un vent violent. En deux minutes, malgré sa violence, il a été éteint.

Une autre expérience a eu lieu sur une mesure de 8 mètres superficiels, remplie de gondron, de pétrole et de copeaux, renouvelée quatre fois, elle a donné des résultats décisifs.

Ces résultats surprenants sont dus à l'acide carbonique que contient l'appareil, facile à placer sur le dos.

Cet acide est, comme on sait, un poison dangereux. Grâce à un procédé qui le maintient dans un état de dissolution liquide, l'acide ne se dégage qu'au moment où le jet touche la flamme et n'offre, par conséquent, plus de danger pour le manipulateur.

**Nous lisons dans le journal l'Exposition Universelle de 1878 illustrée :**

C'est le 1<sup>er</sup> février qu'on a commencé les installations des produits destinés au palais du Champ de Mars. Les exposants doivent se hâter de faire leurs derniers préparatifs, car dépend d'eux l'ouverture à date fixe de l'Exposition. Les travaux de cloisonnement et d'aménagement sont assez avancés dans toutes les sections pour qu'on ne puisse concevoir de craintes à cet égard. Il serait regrettable que l'Exposition de 1878 s'ouvrit comme celle de 1867. On se souvient du désarroi qui régnaît dans les chantiers le 1<sup>er</sup> avril 1867, jour de l'inauguration officielle. Seuls, les Anglais étaient prêts. Après l'Angleterre, ce fut le Danemarck qui montra le plus de diligence. Mais la Prusse était fort en retard. Les installations de l'Autriche n'étaient guère avancées. Quant aux installations françaises, elles étaient dans un piteux état. Sauf les classes de l'orfèvrerie, des cristaux, des soieries, en général des industries de luxe, rien n'était prêt. Il faut espérer que cette année les exposants français sauront montrer le bon exemple.

**Nous lisons dans l'Ère nouvelle :**

Depuis deux jours, il est bruit à Tarbes d'une tentative d'assassinat qui aurait été dirigée, dans la nuit de mardi à mercredi, sur un des factionnaires de l'arsenal, dont le schako a été traversé par une balle. Cette affaire étant en ce moment l'objet d'une instruction, et les déclai-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

26 février 1878. (17)

**LES ONZE**

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

**Première partie.**

LE SOUPER EN FAMILLE

— Vous riez, monsieur Jacques, fit la mère Taupier, tant de vin que ça pour moi? Gardez-en la meilleure portion pour vous deux et Michel, Vous travaillez, vous autres, il faut vous souvenir.  
— Il y en a pour tout le monde, riposta Jacques en versant à Madeleine. Il fit ainsi le tour de la table.  
La bouteille était petite; il avait rempli en entier le gobelet de Michel et à moitié celui de son voisin Pierre; il ne lui en restait que quelques gouttes pour lui.  
La mère Taupier s'aperçut de cela.  
— Ah ! mauvais plaisant, dit-elle, vous

vous oubliez. Attendez, que je répare votre inattention.  
Elle voulut absolument verser une partie de son gobelet dans celui de Jacques.  
— Allons! dit celui-ci, à la santé des fiancés !  
On trinqua et Michel vida son gobelet d'un coup.  
Jacques touche à peine au sien.  
Madeleine but, mais la mère Taupier, trop occupée de sa fille, ne fit que tremper ses lèvres dans le vin.  
— Oh ! oh ! fit Jacques, c'est vous qui trichez à votre tour, la mère. Vous trinquez et vous ne buvez pas.  
— Je cède ma part à Michel, dit Mariette. Buvez, vous les hommes.  
On trinqua de nouveau et Madeleine fit de même.  
Cette fois Jacques, laissa échapper des mains son gobelet qui se renversa sur la table.  
— Double animal, dit-il; peut-on être aussi maladroit, renverser le vin de son pays !  
Il se leva fâché.  
— Allons nous coucher, dit Michel; je me sens lourd ce soir, et demain je veux être à la besogne de bonne heure.  
Il embrassa la mère Taupier et Madeleine et gravit l'échelle, précédé de Jacques et suivi de Pierre.  
Arrivé à la soupenne, il trébucha; mais Pierre le retint dans ses bras robustes.

— C'est singulier, dit-il, il me semble que tout tourne autour de moi.  
Les deux compagnons se mirent à rire et le posèrent sur son lit.  
A peine Michel fut-il étendu que ses yeux se fermèrent et qu'il tomba dans un profond sommeil.  
— Déshabillons-le, dit Jacques.  
— Mais je me sens assoupi aussi, dit l'autre; j'ai peine à tenir mes yeux ouverts.  
— Tu as donc bu ?  
— Dame ! c'était si bon.  
— Imbécile ! fit Jacques en haussant les épaules. Couche-toi alors; je m'en tirerai seul.  
L'ivrogne ne se le fit pas répéter, et un instant après on l'entendait ronfler.  
Cependant la veuve était restée seule avec sa fille.  
— Dis-moi maintenant, chère enfant, ce que tu avais tout à l'heure. Les autres ont cru à des vapeurs, mais moi j'y vois plus clair.  
— Je ne sais, mère, ce qui s'est passé en moi, j'avais froid, une vague inquiétude m'enchaînait...  
— Que dis-tu là ?  
— J'avais comme le pressentiment d'un malheur, mon cœur se serrait. Enfin, vous le dirai-je ? J'ai eu peur.  
— Peur de quoi, ma fille ?  
— Le sais-je ? Mais ce n'était rien, en effet, car je me suis sentie mieux auss

tôt. Vous étiez là tous deux, toi et Michel, à veiller sur moi. Que puis-je avoir à craindre ?  
— Ah ! sans doute, dit Mariette très-émue, rien, et pourtant, malgré ton assurance, il faut se tenir sur ses gardes.  
— Ne t'effraie pas, mère, tu le vois, je suis tout à fait remise. Je sens même un bien-être qui appelle le sommeil.  
— Ce vin t'a été favorable, alors ?  
— Oui, il avait un goût sucré.  
— Ah !... c'est vrai, je n'en ai pas bu. Eh bien ! profite de cette disposition et va te reposer.  
Madeleine se leva et tendit son front à sa mère, qui y déposa un religieux baiser. Puis la jeune fille gagna son cabinet.  
Mariette la regarda partir. Elle admirait la taille mince de la pure enfant et ses beaux cheveux blonds qui s'échappaient de sa coiffure avec des reflets d'or.  
— Surtout, dit-elle encore, n'oublie pas ta prière.  
— Oh ! jamais ! dit Madeleine en disparaissant dans la pièce voisine.  
Alors la mère Taupier enleva le couvert, poussa la table et donna un coup de balai.  
Ensuite elle alla au clou pour prendre la clef et ne la vit pas.  
Elle regarda autour d'elle, mais ne trouva rien.  
— Michel aura été fermer la porte avant de souper, se dit-elle. Oui, c'est ce-

la. Allons dormir.  
— Avant de passer le seuil de sa chambre, elle s'arrêta et revint écouter au cabinet de Madeleine.  
— Elle dort ! murmura-t-elle, elle dort. Je suis peut-être avec elle dans ses rêves. Enfin, moi, je sais bien que ma pensée ne s'occupe que d'elle... Je vais la voir dormir.  
Elle mit la main sur le loquet, mais elle eut peur de réveiller Madeleine.  
— Non, dit-elle, son sommeil est à Dieu, et des regards indiscrets, même ceux de sa mère, ne doivent pas le troubler !  
Elle s'agenouilla alors et fit cette courte prière :  
— Seigneur, veille sur ma fille et sur cette maison !  
Elle rentra dans sa chambre, s'assura que l'enfant de Louise dormait et se coucha.  
Une heure après tout était silence dans cette tranquille demeure. Mais une scène adouciouse s'appretait dans l'ombre et allait jeter le trouble au sein de cet intérieur.  
(A suivre.)



rations du factionnaire donnant lieu à des constatations, nous nous abstenons d'entrer dans des détails à ce sujet.

L'INCENDIE DE LA CITÉE D'ODESSA

Une leur immense, provenant de la direction de la gare de Montparnasse, mettait en émoi, dimanche soir, à onze heures, tous les quartiers environnants.

Un violent incendie venait de se déclarer passage d'Odessa, dans une maison contenant un grand nombre d'ateliers de menuiserie, de layetiers et une scierie mécanique.

Alimenté par d'immenses quantités de planches et de bois, le feu a pris en quelques instants des proportions considérables.

Les pompes à vapeur, amenées presque aussitôt après l'arrivée des premières pompes à bras des postes du Marché aux chevaux, de la rue de Poissy, de la rue du Vieux-Colombier, furent braquées sur un immense magasin à fourrages de la graineterie Lasne, située en face du pâté de maisons en feu, de l'autre côté de la cité d'Odessa.

Malheureusement l'eau manquait, et l'on a pu craindre un instant que l'incendie, d'abord contenu entre la rue d'Odessa, la cité Saint-François-d'Assises et de la cité d'Odessa, ne se communiquât aux maisons voisines.

Vers minuit, MM. Albert Gigot et Ansart arrivaient sur le lieu du sinistre.

Tous les locataires du passage et des maisons environnantes s'enfuyaient, jetant par les fenêtres les objets qu'ils pouvaient emporter.

Le foyer d'incendie présentait, en effet, un spectacle terrible, les flammes s'élevant de plus en plus augmentaient d'intensité, et le reflet s'apercevait jusque sur les boulevards; les vitres des constructions éloignées éclataient sous l'effet de la chaleur.

Grâce aux mesures prises sous l'habile direction de M. Albert Gigot, secondé par M. Ansart, chef de la police municipale, Percha et Tordequemma, officiers de paix, Carlet, commissaire de police, on a pu éviter tout accident grave aussi bien que sur le lieu-même de l'incendie que dans les environs du passage où les habitants affolés se pressaient tumultueusement.

A une heure le feu était heureusement circonscrit dans l'îlot primitif, mais il n'a pu l'être complètement que longtemps après.

Les pompiers sont encore sur le lieu du sinistre. Le chiffre des pertes, qui est considérable n'a pas encore pu être établi.

L'EXÉCUTION DE SIMÉAN

C'est à Aix et non à Marseille, comme on le croyait, que vient d'avoir lieu l'exécution de Siméan, condamné à mort par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, le 3 janvier dernier, pour avoir assassiné, à Septèmes, près Marseille, sa belle-sœur et la fille de celle-ci.

L'échafaud était dressé en face de la prison d'Aix.

A quatre heures du matin, le condamné fut réveillé et apprît que l'heure de l'expiation était venue. Il reçut d'abord cette fatale nouvelle avec une sorte d'indifférence; cependant, quelques instants plus tard, il commença à se récrier, protestant contre l'injustice des hommes.

Pendant tout le temps, du reste, qu'ont duré les sinistres préparatifs, il tenait des propos incohérents. A un moment donné il demandait un notaire pour recevoir son testament en faveur de sa femme et de ses enfants, chose impossible à lui accorder, puisqu'il était privé de ses droits civils.

Siméan a entendu la messe, assisté, suivant l'usage à Aix, des pénitents bleus, qui l'ont reçu membre de leur confrérie, mais il n'a pas communiqué.

Enfin, M. Roch et ses aides sont venus s'emparer de Siméan et ont procédé à la « toilette ».

Pendant qu'on achevait la toilette, Siméan, auquel le gardien chef avait fait prendre auparavant un verre de cognac, maugréait à voix basse: *C'est pas des hommes, c'est des loups pour tuer un pauvre homme comme ça!*

Enfin la toilette était achevée; il était six heures cinq et le jour commençait à poindre. Les portes de la prison s'ouvrirent toutes grandes et le condamné parut, soutenu de chaque côté par un prêtre: l'aumônier des prisons et le père Garnier, et s'avança mù par une marche lente, inconsciente, vers l'échafaud.

Arrivé devant la bascule, les prêtres qui l'ont accompagné lui donnent le baiser de paix; il est entraîné par l'exécuteur et ses aides, couché sur la bascule, la lunette s'abaisse, le couperet tombe avec un bruit sourd, auquel répond un long frémissement parmi l'assistance, peu nombreuse d'ailleurs, et la justice des hommes est satisfaite.

Les pénitents bleus, qui étaient restés en prière dans la chapelle de la prison pendant l'exécution, sont venus alors prendre possession du corps du supplicié et l'ont enseveli dans une cagoule.

Pour la chronique locale: A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 24 février.

**Céréales et farines.** — La température a été un peu plus froide cette semaine, et dans quelques parties de la France, le thermomètre est descendu à zéro.

La culture paraît toujours très-satisfaite de la situation des céréales d'automne et par suite, du beau temps de ces derniers jours. Les semailles de printemps sont déjà commencées dans plusieurs contrées de notre pays. Nos marchés de province commencent aussi à se ressentir de l'approche du printemps, qui réclame la présence de la culture aux champs. Ils étaient généralement faiblement garnis cette semaine, et

les prix accusaient un ton de fermeté qui indiquait un arrêt du mouvement de baisse, qui depuis le mois de septembre, a ramené les prix du froment en arrière de 4 à 5 fr. par quintal. Nous voici arrivés à des prix qui semblent être en rapport avec le rendement de la dernière récolte, et qui ne pourraient baisser davantage que si l'aspect de la récolte en terre déterminait les producteurs à se défaire sans hésitation de leurs réserves, ce qui d'ailleurs n'est pas hors de possibilité.

Nos ports de l'Ouest restent calmes avec des prix maintenus. A Marseille, les transactions ont été actives surtout en livrable, à partir de mai, qui se traite aux environs de 26 fr. les 100 kilos, rendus à Marseille. Les derniers avis des Dardanelles ne signalent, toutefois pas encore, de nouveaux passages.

A Paris, au marché de mercredi, il y avait moins de monde, partant moins d'offres en blé que précédemment. Le commerce qui peut difficilement vendre aux prix qu'offre la meunerie, tenait les siens à peu près au même prix, rendus au moulin, et les vendeurs résistaient en général avec fermeté à toute demande de baisse ultérieure. Aussi, malgré que la demande n'ait pas été active, faut-il noter les prix avec fermeté occasionnellement en hausse de 25 à 50 centimes pour les qualités de choix, qui se font de plus en plus rares. Les seigles et les avoines n'ont pas varié. En farines de consommation, la meunerie a baissé ses prix de 1 fr. par sac; nous cotons: marque Darblay 68 fr., premières marques du rayon, de 67 à 68 et les premières de tous pays, de 63 à 65 fr. A la halle la réserve continue à augmenter, et les prix ont oscillé de 66 à 67 fr. La vente en boulangerie est toujours fort laborieuse. Pour les farines de commerce, la réaction en baisse constatée à la fin de la semaine dernière, s'est traduite, pendant celle-ci, en une baisse à laquelle a aidé aussi la mise en livraison d'une trentaine de mille sacs. Aussi le courant du mois a-t-il été plus affecté que le livrable éloigné qui jouit maintenant d'un report témoignant de la persistance des idées de hausse chez une partie de la spéculation. Jeudi, influence par la baisse des fonds, les acheteurs ont procédé même assez vivement pour faire remonter pendant un moment les cours; mais l'avance a été reperdue presque aussitôt. La semaine clôturée en tendance calme, quoiqu'il règne toujours une certaine inquiétude, au point de vue de la question d'Orient.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

S'il faut en croire une dépêche de Constantinople, c'est vendredi que la Porte a donné l'ordre à ses plénipotentiaires de signer la paix. La signature doit donc être donnée aujourd'hui

à San Stefano. Le traité de paix porterait le nom de Paix de Constantinople. Cependant la crise ne semble pas terminée. Les journaux anglais sont de plus en plus belliqueux. Le *Morning-Post* déclare que les conditions de paix posées par la Russie sont monstrueuses. Ce journal pense que le temps des pourparlers diplomatiques est passé. Le *Times* dit que l'avenir politique ne pourrait être plus sombre. Enfin le *Daily-News* craint que désormais la Turquie n'existe que comme alliée russe placée sous la dépendance de la Russie.

Non seulement les journaux anglais sont belliqueux, mais la population l'est encore plus; les esprits sont échauffés et une dépêche de Londres reçue par l'Agence Havas nous en donne une forte preuve. Je vous la communique:

Londres, 25 février.

Deux grandes démonstrations ont eu lieu hier à Hyde-Park, l'une en faveur du gouvernement, l'autre en faveur de la paix. Dans la première, des résolutions appuyant la politique du gouvernement ont été adoptées avec un grand enthousiasme.

Le second meeting s'est réuni un peu plus tard, sous la présidence de M. Aubeson Habert qui commençait à peine à parler, lorsque les personnes qui avaient pris part au meeting en faveur du gouvernement firent irruption. Un combat à coups de bâton s'ensuivit. Il n'eut toutefois aucun résultat sérieux. Dix mille personnes prirent une part active à cette double démonstration. Mais environ 100,000 personnes étaient présentes.

Peu de discours en faveur de la paix furent prononcés. Les résolutions pacifiques furent bien proposées, mais au milieu de la confusion aucune ne put être adoptée.

On peut craindre maintenant que la paix se faisant d'un côté, la guerre n'éclate de l'autre.

Bourse de Paris

Cours du 26 février.

Rente 3 p. %..... 74.40  
— 4 1/2 p. %..... 105.95  
— 5 p. %..... 109.90

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 25 fév.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.200 »	3.200 »
Crédit foncier.....	623 75	623 75
Orléans-Actions.....	1.140 »	1.140 »
Orléans-Obligations.....	343 50	341 »
Suez.....	756 75	753 »
Italien 5 %.....	73 77	73 75

AVIS

Le sieur Auguste BUZENAC, à l'honneur d'informer MM. les amateurs, qu'il arrive de Bretagne avec un convoi de chevaux, première race; ses écuries sont situées sur le quai, en face le marché aux moutons, à Cahors.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES  
DU QUERCY  
POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS  
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX  
DE 1789

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULEANCES.

CAHIER DES PLAINTES ET DOULEANCES DES CURÉS DE LA PROVINCE.

DU QUERCY

(Suite.)

ART. 64. — Nous donnons pouvoir à nos députés de représenter le Clergé de notre province aux États généraux, avec mandat spécial d'opiner et de délibérer par ordre, consentant néanmoins qu'ils délibèrent et opinent par tête lorsque l'ordre du Clergé le rouvrera à propos.

ART. 65. — Il est unanimement convenu et arrêté que le Clergé de la province du Quercy regardera comme prévaricateur celui de ses députés qui accepterait des grâces ou bienfaits de la Cour, pendant la tenue des États généraux et dans l'intervalle de deux ans après leur conclusion.

Fait et arrêté dans l'Assemblée générale des curés de la province du Quercy, ce vingt-troisième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-neuf.

- DELORD, archiprêtre de Pestillac, commissaire;
- SALACROUP, archiprêtre de Cahors, id.
- COURREJOLS, curé de Vers et Velles, id.
- LACROIX, curé de Courbenac, id.
- GUILHOU, curé de Carayac, id.
- CAPIN, curé de la Bénèche, id.
- GAILHARD, curé de Thémènes, id.

- D'ANGLARS, archiprêtre de Cajarc, commissaire;
- ALARY, curé de Cayrac et Albias, id.
- IMBERTIES, prieur-curé de Villesèque, id.
- LOUJOU, prieur-curé de Saint-Hilaire, id.
- TERONDEL, vicaire de Castelnaud, id.
- LAVEISSIÈRE, id.
- LOUDES, curé de Saint-Céré, id.
- MARBOT, curé de Biot, id.
- FEYDEL, curé de Bioule, id.

Et tous MM. les curés présents à l'Assemblée générale ont signé à l'original après MM. les commissaires.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE DU QUERCY

Le même jour, seize mars 1789, vers l'heure de midi, l'ordre de la noblesse de la province du Quercy s'est réuni dans la grande salle du collège royal de Cahors, qui avait été préparée pour la tenue de son assemblée particulière.

L'assemblée étant formée, M. le Sénéchal, président, a ouvert la séance par le discours suivant:

« Messieurs,

» Destiné à faire entendre ma voix dans une assemblée aussi distinguée, c'est en sachant apprécier la faiblesse de mes talents que j'ose entreprendre de vous parler sur les grands intérêts qui nous rassemblent.

» C'est à cette époque heureuse pour la nation, c'est à ce moment désiré par tous les bons citoyens qu'il est flatteur et honorable de concourir avec vous, Messieurs, au rétablissement de l'ordre dans l'administration du royaume.

» Aussi recommandable par le courage et par l'élevation de l'âme, apanage du gentilhomme français, que par la noblesse et l'ancienneté de vos titres; c'est à vous, Messieurs, dignes héritiers des vertus de vos respectables aïeux, à qui le Roi confie une partie du dépôt sacré du bonheur de son peuple.

» Ce prince nous donne en ce moment une preuve indubitable du désir qu'il a de se perfectionner dans le grand art de gouverner,

en consultant vos lumières et en écoutant tous les moyens que votre prudence, votre sagesse et votre expérience pourront unanimement lui indiquer. Guidés par l'amour de nos rois et de la patrie, le choix des députés aux États généraux sera sans doute celui de l'impartialité et de la raison. Un désintéressement noble et juste présidera à la rédaction des cahiers et nous inspirera la demande patriotique et raisonnable de la répartition égale des charges de l'Etat.

» Le même esprit de franchise et de fermeté nous animera dans l'exposition des abus sans nombre, aussi funestes à la nation qu'inutiles à l'éclat de la royauté.

» Vous insisterez sans doute, Messieurs, sur ces envahissements, sur ces répartitions partiales et arbitraires, dont il ne nous était même pas permis de nous plaindre.

» Le moment est arrivé où la voix du patriotisme peut se faire entendre avec énergie, mais cette voix tempérée par une modération persuasive, en donnant un exemple que le Roi doit attendre de sa noblesse assemblée, sera une nouvelle preuve du caractère respectable qui vous distingue.

Après avoir terminé son discours, M. le Président a dit qu'en conformité de l'article 41 du Règlement, l'Assemblée devait s'occuper de la nomination d'un secrétaire; et a ajouté qu'il paraissait que le règlement laissait la liberté de le choisir dans tous les ordres.

Sur quoi, la matière ayant été mise en délibération, il a été décidé que le secrétaire serait pris parmi les membres de cette assemblée, et de suite ayant été procédé à la nomination dudit secrétaire, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de M. Gransault de Fontenilles, membre de cette assemblée, lequel a accepté la commission et pris place, en conséquence, au bureau placé devant M. le Président.

Ensuite M. le Président a proposé à l'assemblée de délibérer, si elle jugeait à propos, de rédiger des cahiers et de nommer des députés séparément ou bien si elle préférerait y procéder en commun.

(A suivre.)



# MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donné pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin, et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveauté tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

## Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

### MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

DE  
**M. PONTIÉ**

BOULEVARD SUD, A CAHORS

#### AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

#### Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande. Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,  
Le gérant de la Maison,  
Jacques Fontès.

### LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

#### A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

### LA VELOUTINE

EST UNE  
Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 29, rue de la Paix

**PHTHISIE  
BRONCHITE  
RHUME—TOUX**

GOUDRON DE GUYOT | CAPSULES de GOUDRON  
(Liqueur concentrée et titrée) | de GUYOT  
2 fr. le flacon. | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

**Nombreuses imitations (1)**

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

### CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres. ....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	40 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

### AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE  
Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73,  
Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.  
Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus: caisse de 50 bouteilles, 31 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

### LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

### MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



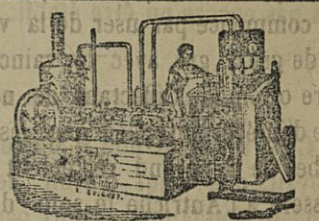
**M. LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives; Gans et devant d'autel brodé or.

### PRODUCTION DE LA



**GLACE A UN CENTIME**

LE KILOGRAMME

par les machines du système

RAOUL PICTET & C<sup>ie</sup>

20 RUE DE GRAMMONT, PARIS

La production est garantie.

Envi franco du Prospectus.

### LE MONITEUR

des VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

1<sup>er</sup> AN

52 NUMÉROS

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.

NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

### OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLAND, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.